



## MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### PORTANT SUR LA REFORME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE ET DE SON FINANCEMENT

Adoptée par l'Assemblée générale des 13 et 14 juin 2014

\* \*

**Le Conseil National des Barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale le 13 juin 2014 :**

**SALUE** la forte mobilisation des avocats et des Ordres lors de la journée nationale d'actions du 5 juin 2014 en réponse à l'appel qu'il avait lancé et remercie les confrères engagés pour la défense de l'accès au droit et à la justice.

**DEPLORE** que les propositions de la profession permettant le doublement du budget de l'accès au droit par des financements complémentaires et la création d'un fonds d'aide juridique n'aient jamais été étudiées par les pouvoirs publics.

**REJETTE** l'unique proposition du Ministère de la Justice consistant à instaurer une taxe scandaleuse sur la profession d'avocat.

**EXIGE** la mise en œuvre de la réforme de l'aide juridictionnelle souhaitée par la profession et indispensable à un véritable accès au droit et à la justice.

**APPELLE** les avocats et les Ordres à une **journée de grève nationale totale jeudi 26 juin 2014.**

**INVITE** les avocats et les Ordres à poursuivre jusqu'à cette date leur mobilisation.

**DECIDE** d'un **rassemblement unitaire** des représentants de la profession à Paris le **vendredi 27 juin 2014.**

\* \*

Fait à Paris, le 13 juin 2014

**Conseil National des Barreaux**

Motion portant sur la réforme de l'aide juridictionnelle et de son financement

Adoptée par l'Assemblée générale des 13 et 14 juin 2014